



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MAI 1976

L'an mil neuf cent soixante seize et le trente et un Mai à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTREJEAU, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean POUSSON, Maire.

Etaient présents : MM. GELIS - FAGES - BAROUSSE - DOL - DUFOR - ORLIAC - DELPHIN - Mme FERRE - SAUDUBRAY - FETIS - MAIRE - GALAN - ANDREUCETI - MAS - HENKINET.

Absents : POLAK - BOUISSOU - HOLZL - LECLERCQ - POMIAN - BARDIES.

Monsieur HOLZL donne procuration à M. POUSSON
Monsieur BOUISSOU donne procuration à M. FAGES
Monsieur BARDIES donne procuration à M. ANDREUCETI.

Monsieur DUFOR donne lecture du Procès-verbal de la séance précédente et est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire demande s'il y a des observations à formuler.

M. SAUDUBRAY : "J'ai dit que la fermeture de l'abattoir était la seule solution si Monsieur MARTIN ne louait pas les frigos en l'état actuel, mais non pas que cette fermeture était la seule solution dans tous les cas.

En ce qui concerne l'augmentation des tarifs de la piscine, il en a été question en Commission, mais certains conseillers n'auraient pas été d'accord, ce problème concernant l'ensemble du Conseil Municipal, il aurait du être présenté au Conseil Municipal? Je ne signerai donc pas le procès-verbal de la séance tant que la question n'aura pas été discutée par le Conseil Municipal."

M. POUSSON : J'aimerais que les comptes rendus de séance soient correctement établis. A propos des tarifs de la piscine, la Commission a estimé à l'unanimité que leur augmentation était urgente et qu'il convenait de raccrocher cette décision à la séance précédente, pour des motifs techniques et administratifs.

M. DOL : Je ne me rappelle pas si au niveau de la Commission il a été décidé de raccrocher la délibération à la séance du 13 Mai, mais la commission sociale a accepté d'assumer la responsabilité de l'augmentation des tarifs.

M. POUSSON : Pour faire imprimer les tickets d'entrée à la piscine, il fallait que la délibération soit approuvée par le Sous-Préfet. Il fallait donc, en raison de la date d'ouverture, raccrocher la délibération à la séance précédente.

Sauf la réserve faite par M. SAUDUBRAY, le Procès-verbal de la séance précédente est adopté.

BUDGET PRIMITIF 1976

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Sous-Préfet demandant au Conseil Municipal de procéder à une deuxième étude du projet de budget primitif 1976 avant le 2 Juin et informant l'Assemblée que faute de l'adoption à cette date d'un budget primitif pour 1976, il se "verrait contraint de mettre, au moins, en jeu les articles 179 et 181 du Code de l'Administration Communale, ou toute autre mesure qu'appellerait la situation particulière de la commune".

M. le Maire : En raison de l'évolution de la situation de l'usine Roqué, certaines recettes du projet présenté à la séance précédente, provenant de la vente de graviers, allaient être réduites ; J'ai eu, depuis connaissance de nouvelles dépenses à prendre en considération (réfection des courts de tennis et aménagement du club-house, augmentation de la taxe de capitation, achat de matériel pour l'atelier municipal, augmentation du prix des repas livrés par le C.E.S. à la rentrée prochaine...)

A propos de l'abattoir, M. MARTIN a accepté, devant la commission administrative, de prendre en charge l'eau et l'électricité nécessaires au fonctionnement



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



des frigos de l'abattoir, et de verser une redevance de 1 000 F par mois. Par contre il demande que la ville prenne en charge un investissement de 4 000 à 5 000 F destiné à réduire la consommation d'eau. M. MARTIN rembourserait cet investissement en deux ans (par déduction sur la redevance qu'il s'est engagée à verser). La convention de location des frigos prendrait effet au 1^{er} Juin 1976. Il convient donc de tenir compte des recettes nouvelles ainsi dégagées.

Nous pourrions aussi dégager de nouvelles recettes en augmentant de 25 % les droits de place inchangés depuis 1971.

Il faut aussi prendre en considération la location du logement de l'abattoir à M. DUFOUR, sur une base de 250 F par mois. Ces propositions ont été soumises au collectif de Direction du 25 Mai.

M. ANDREUCETI. L'on n'est pas sur de cette dernière recette, avant d'en avoir parlé avec l'intéressé.

M. POUSSON : Le Conseil Municipal prendra une décision de principe sur ce sujet. Mais je m'étais entretenu avec l'intéressé de cette éventualité et il en avait accepté le principe.

M. DUFOR ; a-t-il été question avec M. MARTIN de la location des frigos au cours des 6 premiers mois de cette année.

M. POUSSON : Non. Il paie la redevance normale au kilo de viande entreposée.

M. DUFOR : Pourtant il occupe les frigos depuis le 1er Janvier.

M. POUSSON : Pas en totalité puisqu'il y a eu des abattages, les intéressés payant leur part de redevance.

M. GELIS : Je voudrais m'expliquer sur la note que j'ai fait distribuer aux conseillers : le rectificatif au budget n'est pas "proposé par le collectif de direction", puisque je ne suis toujours pas disposé à voter le budget. La présentation de ce rectificatif est faite de telle manière que l'on peut croire que le collectif unanime invite le Conseil Municipal à voter le budget, ce qui n'est pas le cas.

M. POUSSON : Votre interprétation est un peu dure ; il n'est pas question de forcer la main ; le collectif a discuté de divers points ; il y a lieu au contraire de discuter le budget devant le Conseil Municipal.

M. DOL : En fait cette nouvelle présentation du budget n'est pas "proposée" par le collectif mais a été discuté par lui. Lors du collectif j'ai demandé à considérer d'abord les articles du Code d'Administration Communale auxquels le Sous-Préfet fait allusion. Le Maire avait l'intention de représenter le budget tel quel, portant les modifications sur le Budget supplémentaire. Je n'étais pas d'accord. Après discussion, M. POUSSON a admis qu'il fallait reconsidérer le budget en tenant compte de son inexactitude. Le correctif qui vous est présenté reprend les points dont nous avons discuté.

M. FAGES : M. GELIS a réagi au mot "proposé". Le collectif a fait des observations. Il a notamment été dit que les recettes étaient surfaites ; il vaut mieux accepter une augmentation de centimes, plutôt que masquer la vérité sur le budget. Je suis surpris que le rectificatif relatif aux recettes de graviers ne figure pas sur le correctif qui nous est présenté.

M. POUSSON : MM. DOL et FAGES ont relaté ce qui s'est passé. En ce qui concerne les recettes de graviers, le chiffre inscrit correspondait à une estimation justifiée par les intentions de BOMPUNT (extraction de 150 à 180 000 m³) au prix fixé par la convention Roqué (0,70 F le m³). Je vous ai indiqué en début de séance que la situation avait changé depuis fin mars. Nous pouvions toutefois présenter un Budget Primitif inchangé et porter les rectifications au Budget Supplémentaire.

M. SAUDUBRAY : Il faudrait être sérieux. On a discuté pendant deux heures un budget, avec des dépenses bloquées au minimum et des recettes gonflées. Quelles recettes peut-on espérer inscrire au Budget supplémentaire ? Le budget primitif de 1977 dans ces conditions sera catastrophique. Souvenez-vous du premier budget que nous avons voté, nous avons eu le courage politique de voter les hausses de





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

centimes nécessaires. Nous allons laisser les finances communales dans un état pire que celui où nous les avons trouvées. On nous propose un budget "corrigé" où les centimes sont en baisse alors que la dernière fois nous savions qu'en réalité il fallait 30) 35 % d'augmentation de centimes. Il fallait avoir le courage politique de présenter un budget réaliste avec les augmentations de centimes nécessaires.

M. POUSSON : A l'époque où le budget a été étudié on n'avait pas les mêmes informations que maintenant ; mais je suis prêt à apporter les rectifications que vous proposerez. Cependant, l'an dernier nous avons augmenté le budget de 22 % et nous avons passé le cap. Il faut penser aussi aux contribuables.

M. ANDREUCETI : Nous ne proposerons rien. Nous sommes en train de discuter le budget comme FOURCADE, avec des chiffres bidons. Il faut dire, comme municipalité de gauche, de quelle augmentation de centimes nous avons besoin. Il faut mener une action politique sur le budget.

M. SAUDUBRAY : Le budget est un acte politique. Moi je suis "non inscrit", je n'ai pas de solutions à proposer, mais il y a ici des représentants de groupes politiques, qui devraient proposer des solutions politiques.

M. POUSSON : Ce groupe socialiste vous propose un budget qui a été étudié par les commissions du Conseil Municipal.

M. MAS : Moi je propose d'inscrire en recette la T.V.A. que l'Etat devrait nous réverser.

M. ANDREUCETI : Il faut faire un budget véridique et consulter la population sur la hausse des centimes, nous ne savons pas quelle serait sa réaction.

M. SAUDUBRAY : il nous faudrait tout de même considérer les conséquences de nos choix par rapport à l'action de l'autorité de tutelle. J'aimerais connaître le contenu des articles du Code de l'Administration Communale cités par le Sous-Préfet.

M. ANDREUCETI : Moi je souhaiterais que le Sous-Préfet dissolve le Conseil Municipal ; en effet si l'autorité de tutelle dissout un Conseil Municipal parce qu'il refuse de voter les centimes, il y aura une action politique à mener.

M. POUSSON donne lecture des articles du Code de l'administration communale , 179 et 181.

M. FAGES : nous manquons de moyens. Je pense qu'il faut demander une subvention exceptionnelle à l'Etat étant donné la situation de la collectivité de Montréjeau, car nous ne pouvons pas demander aux Montréjeaulais de payer 30 % de plus d'impôts

M. GELIS : nous n'avons jamais dilapidé les deniers publics, mais on n'arrive pas à faire réellement quelque chose. Si nous votons le budget, nous aurons l'air d'accepter la situation. S'il y a une reprise ce n'est pas dans le Comminges. Si nous votons le budget, nous sommes complices du système. De l'argent il y en a, mais pas dans la poche des Montréjeaulais ; nous devons protester, dire que la population a des besoins qu'elle ne peut pas financer elle-même.

M. POUSSON : Nous sommes d'accord avec ce qu'à dit M. GELIS, mais il y a des problèmes auxquels nous devons faire face : nous avons des dépenses obligatoires que nous ne pouvons payer, faute d'avoir voté un budget.

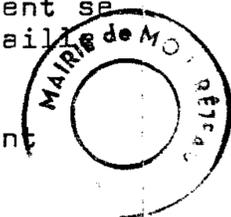
M. DOL demande que soient repris les résultats des votes des budgets depuis 1972.

M. POUSSON : Modifie-t-on le chiffre des recettes de graviers, compte tenu de l'évolution de l'affaire Roqué ; l'extraction s'effectue toujours au régime actuel on peut prévoir 7 millions pour 1976.

M. GELIS : Pour ceux qui veulent voter, malgré tout, le budget, ils pourraient se déterminer avec une baisse des recettes de graviers. Pour les autres la bataille n'est pas sur ce terrain.

M. DOL : j'aimerais que ceux qui ont l'intention de voter contre, nous disent comment ils envisagent la suite et la fin de notre mandat.

Il est grave de ne pas voter un budget, je pense que cela devrait entraîner la démission du Maire et de son Conseil Municipal.





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. SAUDUBRAY : Il y a deux solutions : mener une action politique (ce que veut le groupe communiste) ou voter un budget (ce que veut le groupe socialiste).

M. DOL : Aujourd'hui on est entraîné sur le plan politique ; c'est différent de la discussion de l'autre jour. Mais on est déjà à mi-année, et on n'a pas averti les gens, quelle va être leur réaction ?

M. SAUDUBRAY : L'année dernière le vote du budget a été un vote de confiance : le budget a été voté par le groupe socialiste par discipline. Or cette année il n'y a plus unanimité dans le groupe socialiste.

M. POUSSON : les socialistes ont décidé à tous les niveaux de voter les budgets. La section de Montréjeau a donné l'ordre à ses adhérents de voter le budget tel quel.

M. SAUDUBRAY : Tous les socialistes n'ont pas voté la dernière fois, sinon le budget serait passé.

M. POUSSON : Nous allons passer au vote du budget avec une réduction des recettes de graviers à 7 millions.

M. GELIS demande le vote à bulletins secrets.

M. POUSSON : Je demande le vote par appel nominal.

Discussion sur la forme de scrutin.

1° Scrutin sur le vote à bulletins secret : 17 présents

M. FAGES	a	procuration	de	M. BOUISSOU
M. POUSSON	"		de	M. HOLZL
M. ANDREUCETI	"		de	M. BARDIES

19 bulletins

- pour le vote à bulletins secrets : 13
- pour le scrutin nominal : 6

2° Vote du budget :

20 bulletins : contre : 11
 pour : 8
 nul : 1

Le budget est à nouveau refusé.

M. SAUDUBRAY : Si l'autorité de tutelle présente un budget d'autorité, je démissionnerai.

MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Préfet à propos des modifications du P.U.D. demandées par le Conseil Municipal, qui ne pourraient être prises en considération que dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'occupation des sols.

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision à la prochaine séance pour réunir un complément d'information.

ELARGISSEMENT DE LA RUE DE LA FONTAINE - NOTIFICATION DE SUBVENTION

M. le Maire informe le Conseil de la subvention de 126 000 F que vient de lui attribuer la Commission Départementale pour l'aider à financer l'élargissement de la rue de la Fontaine.

Il reste à financer la part restant à la charge de la commune, soit 54 000 F.

Le Conseil Municipal,

Décide de prélever ces crédits sur les fonds d'un emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et inscrit à l'article 16 du Budget Primitif 1973.





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SYNDICAT DES EAUX DE LA BAROUSSE ET DU COMMINGES - ADHESION DE COMMUNES

M. le Maire expose à l'Assemblée que les communes de MONBARDON et de OURDE ont demandé leur rattachement au sein du Syndicat des Eaux de la Barousse et du Comminges.

Le Comité du Syndicat, lors de sa séance du 19 février 1976 a approuvé l'adhésion de ces deux communes.

En conclusion, Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer sur cette décision.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'assemblée décide d'accepter l'adhésion des communes de MONBARDON et OURDE au sein du Syndicat des Eaux de la Barousse et du Comminges.

Demande à Monsieur le Sous-Préfet d'approuver la dite délibération.

PROCES DE L'OM XIII CONTRE LA COMMUNE

M. le Maire donne lecture du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Toulouse en faveur de la thèse présentée par l'OM XIII et annulant la décision du Conseil Municipal en date du 29 Juin 1974.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il prendra avec Monsieur GELIS contact avec les avocats de la commune pour la suite de l'affaire.

Il précise que la subvention pour 1975 a bien été versée à l'U.S.M. contrairement à ce qu'affirme un article paru dans la presse locale. Celle de 1976 ne pouvant être versée tant que le budget n'est pas voté.

LETTRE DU PRESIDENT DU FOYER DES JEUNES

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Président du Foyer des Jeunes, demandant notamment le remboursement des frais engagés par le foyer lors du déménagement des locaux cédés au club du 3^e âge. Le Président du foyer informe aussi le Conseil Municipal de sa démission.

M. DOL : c'est le Bureau d'Aide Sociale qui devait prendre ces frais en charge, mais si le bureau du Foyer des Jeunes est démissionnaire, cela va mettre les membres du B.A.S. dans une position délicate.

CREDITS POUR TRAVAUX EN REGIE

Le Conseil Municipal, sur le rapport du Maire,

- Vu les travaux de V.R.D. à effectuer en régie pour la desserte des bâtiments H.L.M. édifiés à Montréjeau,
- Vu la convention passée avec l'O.P.D.H.L.M. le 6 Mai 1966 pour le remboursement de 50 % de ces travaux,

Décide d'inscrire au Budget Primitif 1976 article 233 les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux, soit 115 449 F, et à l'article 78 la recette à percevoir de l'O.P.D.H.L.M., soit 57 724 F.

PARTICIPATION A DES CHARGES D'EMPRUNT SYNDICALES

M. le Maire informe le Conseil que la Caisse d'Epargne de TOULOUSE accorde au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne un prêt au taux d'intérêt de 8,75 % amortissable en 12 ans et sur lequel une part de 41 000,00 F a été réservée pour les travaux d'Eclairage Public demandés par la Commune.

Il propose au Conseil d'accorder une participation de la commune au Syndicat Départemental d'Electricité pour les 12 annuités de 5 653,77 F, correspondant à cette part.





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de verser tous les ans pendant 12 ans et à partir de 1977 au Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne, la somme de 5 653,77 F.

QUESTIONS DIVERSES

M. FAGES soulève le problème d'une lettre de l'entreprise générale de plomberie (successeurs de M. BOHI) demandant quels avantages la commune pouvait accorder à l'entreprise pour l'aider à démarrer

M. POUSSON donne lecture de cette lettre et conseille aux signataires d'assister à la réunion organisée demain soir à la Mairie par la chambre des métiers. Toutefois le Conseil Municipal sera attentif à cette activité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures trente minutes.

A collection of approximately 12 handwritten signatures in black ink, arranged in a roughly circular pattern. The signatures are highly stylized and cursive. Some legible names include 'Galen', 'Gere', and 'Fubiaz'. The signatures are written over a faint grid or lines.